

Protocole sanitaire COVID-19

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles, progressivement à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Il repose sur 5 principes généraux :

1. Le maintien de la distanciation physique
2. L'application des gestes barrières
3. La limitation du brassage des élèves
4. L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
5. L'information, la communication et la formation

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre ($37,8^{\circ}\text{C}$), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

1. Le maintien de la distanciation physique

La distanciation physique, les gestes barrières doivent être appliqués dans tous les contextes et tous les espaces.

2. L'application des gestes barrières



Le lavage des mains essentiel, consiste à se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30sec. Le séchage s'effectue avec une serviette en papier jetable.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée.
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations.
 - Avant et après chaque repas.
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.
 - Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés.
 - Le soir avant de rentrer chez soi.
-
- Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.
 - Organiser le lavage des mains avec un retour direct en classe et éviter les points de contact.

En maternelle, le port du masque grand public de catégorie 1 est obligatoire pour le personnel. Le port du masque pour les élèves est difficile et même déconseillé.

L'aération des locaux doit être systématique. Les locaux occupés devront être aérés le matin avant l'arrivée des enfants, pendant la récréation, au moment du déjeuner et le soir durant le nettoyage.

3. La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes est une stratégie claire visant à réduire le brassage des élèves. L'objectif est de limiter les croisements. Définir un sens de circulation dans l'école est primordial.

L'arrivée et le départ pourraient se dérouler progressivement. L'accès aux locaux est interdit à toutes personnes étrangères externes à l'école. Un flux d'entrée et de sortie dissocié seront organisé.

Récréations

Les récréations devront être organisées par groupe de classe en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrières.

Éviter les croisements et respect des gestes barrières.

Proscrire les jeux collectifs et fermer les jeux extérieurs avec point de contact.

En début et en fin de récréation se laver les mains.

Sanitaires

Limiter le nombre de personnes au nombre de toilettes.

Gérer le flux et définir un sens de circulation.

Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

Vestiaires

Limiter le nombre de personnes et neutraliser les places de banc pour conserver la distance d'1m entre chaque personne

4. L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

Les pièces utilisées dans la journée feront l'objet d'un bionettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Nettoyage en 2 étapes : nettoyage avec détergent puis désinfection avec virucide.

Le nettoyage du sol, des tables et des chaises s'effectue à minima une fois par jour.

Les sanitaires, points de contact et matériel utilisés feront l'objet d'un nettoyage plusieurs fois par jour.

5. L'information, la communication et la formation

Les parents devront être informés :

- des conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*),
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (température doit être inférieure à 37,8°C),
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève,
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire,
- des points d'accueil et de sortie des élèves,
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves doivent bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.

Aménagement des classes

- Les salles de classe seront aménagées pour répondre à la distanciation physique d'au moins 1m.
- Limiter les croisements à l'intérieur de la classe et mettre en place un sens de circulation.
- Adapter les salles dédiées au temps de sieste pour assurer la distanciation sociale/ Laver périodiquement les couvertures.
- Pendant la classe, s'assurer que les gestes barrières et les distanciations physique sont maintenues. Veillez à l'absence d'échange d'objets personnel et proscrire l'utilisation de matériels collectifs.
- Laisser les portes ouvertes pour limiter les points de contact.
- L'utilisation de matériel collectif partagé entre les élèves est proscrite. Si un matériel est transféré à un autre élève procéder au nettoyage.
- Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipuler à plusieurs dans les coins symbolisation. (Dinette, poupée, garage...)

Activités sportives

- Vêtir les enfants avec des tenues simples permettant l'autonomie.
- Proscrire les jeux de ballon et de contact.
- Privilégier les parcours sportifs individuels.

Activités culturelles

- Utilisation de matériel individuel jetable.
- Utilisation de matériel individuel (prévoir des boîtes individuelles), pas de prêt de matériel collectif.
- Privilégier les supports audiovisuels.
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives. Un livre doit être mis au repos 5j après son utilisation.

Accueil des parents

- Privilégier la communication à distance
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection.

Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre

Chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir :

▫ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Respect impératif des mesures barrière.

En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

▫ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

▫ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.

▫ Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

▫ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

▫ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

▫ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

▫ Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

▫ Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

▫ La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

▫ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19

- Ne pas utiliser un aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
 - Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent usuel ;
 - Rincer à l'eau pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure ;
 - Désinfecter avec un produit désinfectant virucide selon la norme EN 14476, ou par défaut avec une solution désinfectante à base d'eau de javel (cf fiche nettoyage désinfection).
 - Selon les recommandations du fabricant du produit désinfectant virucide utilisé, rincer à l'eau si nécessaire. Cette phase de rinçage est obligatoire pour donner suite à l'utilisation de la solution désinfectante à base d'eau de javel.
- Tenue du personnel d'entretien adaptée aux dispositions contenues dans la fiche de données de sécurité du produit utilisé.

Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.

